

FEMMES À LA BARRE

Régate organisée par le Comité Départemental de Voile Hauts-de-seine (CDV 92)

Régate Intersérie Voile légère, Grade 5A

Samedi 24 juin 2023

Plan d'eau de Nautique Seine

Base nautique départementale François-Kosciusko-Morizet

4, rue de Saint Cloud, 92310, Sèvres

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 le RGPN1 et l'arrêté inter-préfectoral n° 2014-1-1153 (RPP Seine-Yonne)
- 1.3 les règlements fédéraux
- 1.4 les règles Gestes barrières [DP] de l'annexe Covid-19.
- 1.5 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.2 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
https://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les_regates_de_nautique_seine

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse

https://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php?id=cv:les_regates_de_nautique_seine

3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux en intersérie **dériveurs ou quillards de voile légère**, à l'exception des foilers, **à la condition qu'ils soient barrés et commandés par une femme. Cependant l'équipage peut être masculin.**

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 *Régates de grade 5(a, b ou c)*

- Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention « compétition » ou « pratiquant »
- Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - ou la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, avec les droits requis, à inscription@voileaparis.fr jusqu'au **23 juin 2023, 12h00**.

4.4 **Les membres du club doivent s'inscrire en ligne sur l'intranet.**

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : **selon les disponibilités des bateaux.**

4.7 Les restrictions suivantes sur le nombre de bateaux s'appliquent : **20 bateaux en course.**

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants : **néant**

5.2 Autres frais : **néant**

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

6.2 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

L'épreuve peut consister en une série qualificative et une série finale.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
24 juin 2023	9h00	9h45

8.2 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Date	De	À
24 juin 2023	9h00	9h45

8.3 Jours de course :

Date	Horaire	Intersérie VL
24 juin 2023	9h45	Briefing
	10h30	Signal d'avertissement de la 1re course
	16h30	Heure limite du dernier signal d'avertissement

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour
<i>Intersérie VL</i>	<i>3 ou plus</i>	<i>3 ou plus</i>

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à **10h30**.

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16h30**.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT : néant

10 LIEU

10.1 L'Annexe 2 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve et indique l'emplacement des zones de course.

11 LES PARCOURS

Parcours fermés de type banane entre deux bouées (ou une bouée et une porte) avec ou sans bouée de dégagement à la bouée au vent, suivant les conditions météo.

12 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes **Open Skiff (OBIC)** et les **Optimists (OPTI)**, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13 CLASSEMENT

13.1 **3** courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

13.3 a) Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de **4** à **5** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

c) Quand **6** courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

14 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] Les bateaux des accompagnateurs ne sont pas autorisés.

15 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

16 PLACE AU PORT

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le parc à bateaux ou à quai.

17 PROTECTION DES DONNÉES

17.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : suivant disponibilité.

19 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Malika Taleb-Bendiab Adassen, Présidente du CDV 92 :
adassenmalika@yahoo.fr
<https://nautiqueseine.fr>
<https://www.facebook.com/nautiqueseine/>
<http://nautiqueseine.fr/wiki/doku.php>

Métro : Ligne 9, arrêt Pont de Sèvres

Tramway : Ligne T2, arrêt Musée de Sèvres

Bus : Lignes 45, 169, 171, 179, 426, arrêt Musée de Sèvres

Voiture : voir annexe ZONE DE COURSE.